

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau :

Membres en fonction: 46

Membres présents: 34

Absent(s) excusé(s): 8

Absent(s): 4

Pouvoir(s):

1

47

Date de convocation : 12 septembre 2017

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

35

Abstention(s):

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Lundi 18 septembre 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-09-18-BD-3:

Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole : signature d'un contrat de coproduction entre la Ville de Metz et Metz Métropole relatif à une installation artistique sur la façade du Musée pour le parcours "Pierres Numériques" dans le cadre de "Constellations" de Metz.

Rapporteur: Monsieur Robert MARCHAL

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT le fait que la Ville de Metz a sollicité Metz Métropole pour sa programmation culturelle et l'intérêt d'une coproduction entre la Ville de Metz et Metz Métropole pour l'installation sur la façade du Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole d'une création artistique "Painting the town red" sur le parcours "Pierres Numériques" dans le cadre de "Constellations",

APPROUVE le principe de cette collaboration entre la Ville de Metz et Metz Métropole, DECIDE à cet effet de participer pour un montant de 12 000 € à cette offre estivale, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de coproduction annexé à la présente.

> Pour extrait conforme Metz. le 20 septembre 2017 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

> > Hélène KISSEI

CONTRAT DE COPRODUCTION

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Raison sociale : Ville de Metz

Adresse : Pôle Culture, service Action culturelle, 3 Place de la Comédie 57000 METZ

Téléphone : 03 87 55 52 85 Télécopie : 03 87 55 55 46

Représenté par : Hacène Lekadir, Adjoint au Maire de Metz en charge de la Culture, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 et de l'arrêté de délégation du 20

avril 2014.

Ci-après dénommé « LE PRODUCTEUR » d'une part,

ET:

Raison sociale : Metz Métropole - Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Adresse: 11 boulevard Solidarité, 57070 METZ N° TVA intracommunautaire: FR 072 000 39865 N° SIRET Metz Métropole: 200 039 865 000 15

Code APE: 8411 Z

Représenté par Madame Arlette MATHIAS, Vice-Président délégué aux Equipements Culturels et Sportifs, dûment autorisée par délibération du Bureau en date du 18 septembre 2017

Ci-après dénommé « LE COPRODUCTEUR » d'autre part.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville a proposé pour l'été 2017 une offre estivale sous forme de saison culturelle, baptisée « Constellations" de Metz. Celle-ci a ambitionné visibilité et attractivité sur les plans régional, national et transfrontalier à travers une programmation artistique pluridisciplinaire exigeante, en lien avec les arts numériques et mettant la création artistique au cœur du projet, tout en s'appuyant sur l'espace urbain et patrimonial exceptionnel de Metz.

Cette nouvelle saison culturelle s'est déclinée du 28 juin au 17 septembre avec plus de 80 jours de programmation et plus de 400 rendez-vous pensés pour tous les publics, du mercredi au dimanche, sur les places, dans les parcs, les quartiers et les lieux de patrimoine messins.

"Constellations" de Metz s'est déployée avec les 4 socles de programmations ou constellations en réseau dont un axe était constitué d'un parcours intitulé « Pierres Numériques ».

La 1^{re} constellation ("Pierres Numériques") était un parcours urbain et patrimonial alliant la valorisation de notre patrimoine et les arts numériques. Ouvert du 30 juin au 16 septembre, 3 soirs par semaine (du jeudi au samedi), il aura permis aux habitants, touristes et visiteurs de découvrir une dizaine de créations et installations artistiques et numériques in situ lors d'une promenade partant de la Cathédrale Saint-Etienne jusqu'au cœur de la colline Sainte-Croix :

Parmi les sites concernés, le Musée de la Cour d'or a présenté une œuvre intitulée « Painting the Town Red », réadaptée par son auteur pour tenir compte des contraintes architecturales et monumentales de l'édifice messin.

Metz Métropole a accepté d'accueillir cette installation et de participer à sa production.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'apport en numéraires, compétences ou en nature relevant de chaque partie en vue de coproduire l'œuvre intitulée « Painting the Town Red ».

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le PRODUCTEUR a pris en charge les phases suivantes de l'opération :

- Passation du contrat de cession avec les artistes représentés par la société Design in Air Ltd et domiciliée à The Willows, Eastcourt road, Temple Cloud, BS39 5BT (Téléphone: +44(0) 7769662829 et Courriel: info@designsinair.com) concepteur et titulaire des droits patrimoniaux et moraux sur l'œuvre « Painting the Town Red »;
- Assistance technique lors du repérage des lieux, du montage et le démontage de l'œuvre :
- Mise à disposition d'une nacelle pour l'exécution des phases de montage et de démontage de l'œuvre;
- Préfinancement de l'ensemble de l'opération d'une valeur forfaitaire estimée à 16 500 €
 TTC (sous réserve d'une éventuelle variation du taux de change entre l'euro et la livre britannique);
- Déclaration des travaux de fixation de l'œuvre sur la façade du Musée, à l'Architecte des Bâtiments de France, l'édifice étant inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU COPRODUCTEUR

Le COPRODUCTEUR a pris en charge les phases suivantes de l'opération :

- Mise à disposition de la façade du Musée de la Cour d'Or, côté rue du Haut Poirier du 23 juin 2017 au 19 septembre 2017;
- Mise à disposition de l'alimentation électrique nécessaire à l'exposition et au bon fonctionnement de l'œuvre et prise en charge des coûts de consommation de fluide correspondants;
- Acceptation de la pose du dispositif de fixation de l'œuvre sur la dite façade comme indiqué sur les plans ci-joints, exécutée sous la responsabilité de la société Design in Air, la Ville de Metz assurant l'assistance technique.
- Participation financière à la présente production à hauteur d'une somme forfaitaire de 12 000 € TTC sur un coût global de l'opération selon le budget joint.

ARTICLE 4 - PAIEMENT

Le règlement de la totalité de la somme due au PRODUCTEUR soit 12 000 € TTC devra être effectuée dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de l'avis de paiement correspondant par le Trésorier Payeur;

ARTICLE 5 - ASSURANCES

Le PRODUCTEUR était responsable de l'oeuvre sur les lieux d'exposition, et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à cette manifestation.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDIQUE

Tout litige découlant de l'interprétation et de l'application de ce contrat relève de la loi française et des tribunaux compétents, après épuisement des recours amiables.

Fait à Metz le

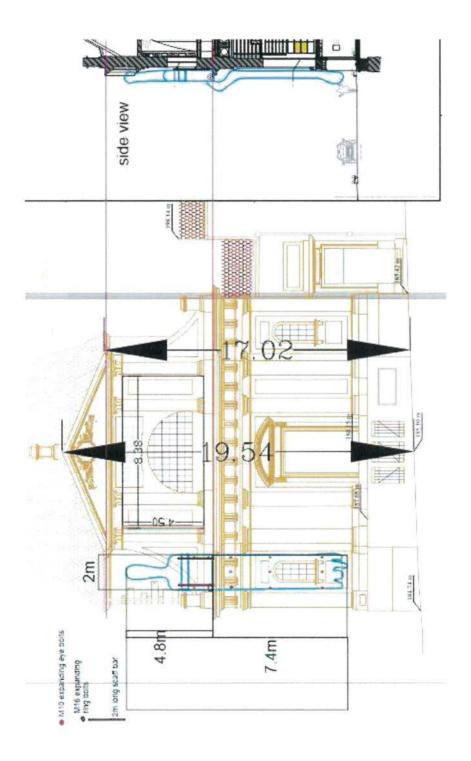
En 2 exemplaires originaux.

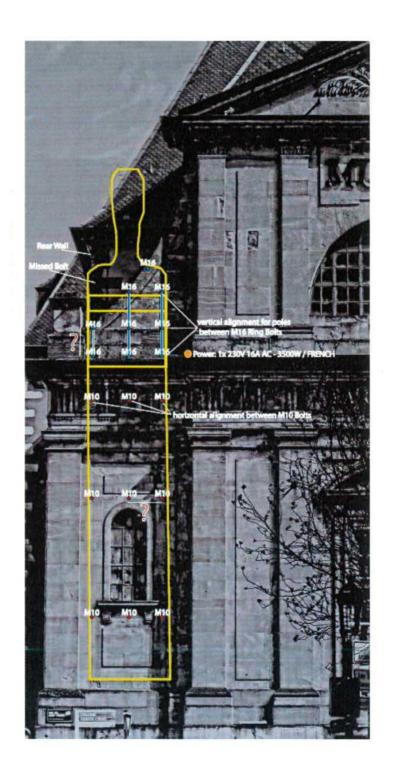
Metz Metropole Le Vice-Président,

Pour la Ville de Metz (signature et cachet)

Arlette MATHIAS Maire de Saulny

PLANS TECHNIQUES DE L'INSTALLATION







Budget Prévisionnel - Installation Painting the Town Red

Dépenses		Recettes	
Frais artistique Design In air	15 400,00 €	Metz Métropole	12 000,00 €
Frais techniques (perçage et électricité)	3 478,80 €	Ville de Metz	7 508,11 €
Frais de production (hébergement)	629,31 €		11
TOTAL	19 508,11 €	TOTAL	19 508,11 €



Résumé de l'acte 057-200039865-20170918-09-2017-DB3-DE

Numéro de l'acte :

09-2017-DB3

Date de décision :

lundi 18 septembre 2017

Nature de l'acte :

Délibérations

Objet:

Musée de La Cour d'Or - Metz Métropole :

signature d'un contrat de coproduction entre la Ville de Metz et Metz Métropole relatif à une installation artistique sur la façade du Musée pour le parcours "Pierres Numériques" dans le cadre de "Constellations" de Metz

Classification:

8.9 - Culture

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

20/09/2017

Numéro AR:

057-200039865-20170918-09-2017-DB3-DE

Document principal:

ERDP3.pdf

Historique:

20/09/17 14:43	En cours de création	า
20/09/17 14:46	En préparation	Catherine DELLES
20/09/17 15:01	Reçu	Catherine DELLES
20/09/17 15:03	En cours de transmission	
20/09/17 15:04	Transmis en Préfecture	
20/09/17 15:08	Accusé de réception reçu	